

**DECISION FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A SE PRESENTER A L'EXAMEN PROFESSIONNEL
POUR L'ACCES AU GRADE D'ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION DE L'ETAT RELEVANT DE L'OFFICE
FRANÇAIS DE PROTECTION DES REFUGIES ET APATRIDES
AU TITRE DE L'ANNEE 2026**

Le Directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides

Vu le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 modifié relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le décret n° 2024-759 du 7 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 modifié fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2024 fixant les conditions et les modalités de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 15 avril 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat relevant de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides,

décide :

Article unique. – Sont admis à participer à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat relevant de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, au titre de l'année 2026, les candidats suivants :

Genre	Nom d'usage	Prénom
Monsieur	BIER	Paul Michel
Madame	COMBATTELLI	Lucie
Madame	DUBOIS	Emeline Edwige
Monsieur	GAUBERT	Clément Bertrand Renaud
Madame	GIGER	Annabelle
Madame	GUIOT	Juliette
Madame	HERVOUET	Maryline Nathalie Isabelle
Madame	KLEINSCHMIDT	Anna-Lou Alice
Madame	LE BRIS	Maëlle
Madame	LE CALVE	Clelie
Madame	LE GAL	Géraldine
Madame	LERAIS	Anouk, Bérénice, Lucie
Madame	LOUCHART	Jeanne
Monsieur	MARIOTTO	Jerome
Monsieur	NEINA	Ibrahim
Madame	NTSIKABAKA	Gladys Marina
Madame	PALVAIR	Aurélie
Madame	RANAIVO	Anne-Sophie Madeleine Nicole
Madame	ROZIER	Emilie
Monsieur	SAUVAGET	Harold
Madame	TOROSSIAN	Elodie
Monsieur	WALLON	Gilles Pierre Etienne

Fait le

12/06/2025

Le Directeur général de l'Office français de
protection des réfugiés et apatrides


Alain ESPINASSE

En cas de contestation de cette décision, le délai est de deux mois à compter de la date de publicité de la présente pour formuler un recours devant le Tribunal administratif.